

10237 - Rejoindre la seconde épouse après avoir abandonné la première pour une cause légale

question

Est-il permis à un homme de rejoindre sa deuxième épouse après avoir abandonné la première pour une cause légale, ou faut-il qu'il l'abandonne ?

la réponse favorite

Nous avons soumis

cette question à son éminence Cheikh Muhammad Ibn Sahih al-Outhaymine (Puisse Allah le Préserver). Voici sa réponse : « **Pour respecter le tour de chaque épouse qui est 24 h, il doit rester avec elle** » Allah le sait mieux.